
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 27 novembre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Yvan Allemand)

Dans un premier temps, je vous prie d'excuser mon absence due à quelques contraintes professionnelles mais souhaiterais, par ces quelques lignes, vous faire part des informations suivantes :

✓ Aménagements extérieurs d'une ferme sise à la rue du Village

Quelques précisions quant à la remarque d'un de vos collègues concernant les aménagements extérieurs d'une ferme en rénovation sise à la rue du Village.

Pour mémoire, les termes cités dans le PV de la séance du 30.10.2003 sont les suivants :

« la ferme qui est en train de se faire à la rue du Village où l'on a complètement dénaturé la cour, l'espace public..... » et plus loin, *« le projet a été mis à l'enquête et il a constaté que la clôture dite en bois était devenue une clôture en béton avec un treillis et une haie..... »*
Fin de citation.

Il est à préciser que la construction ainsi que la barrière sont conformes au dossier de mise à l'enquête qui nous le soulignons, n'a pas eu d'opposition. La barrière construite sur un mur est en bois et semble tout à fait respecter et préserver la rue du Village.

✓ Entretien, transformation et rénovation de la Maison villageoise – parcelle RF n° 31

Une communication complète à ce sujet vous sera transmise lors de la prochaine séance du Conseil communal qui est d'ores et déjà fixée à jeudi prochain, le 4 décembre 2003.

2. BATIMENTS COMMUNAUX (Yvan Allemand)

✓ Garderie d'enfants – Arc-en-Ciel

Après cette saison d'été, chaude et sèche, les premières pluies d'automne sont arrivées et les pénétrations d'eau ont été de nouveau à l'ordre du jour.

A ce sujet, Mme Corinne Zuber, présidente de la garderie, nous a fait part de la situation suivante :

- ✓ Plafond : importantes infiltrations d'eau lors d'averses ;
- ✓ Sol : importantes fissures dans le revêtement de sol, laissant passer des infiltrations d'eau ;
- ✓ Sanitaires : fuites d'eau aux installations dues à l'usure des joints (WC et lavabo).

Un montant avait été prévu dans le budget 2004 mais face à cette situation d'urgence, votre Municipalité a pris la décision, après avoir pris connaissance des devis, de passer commandes à la maison Ramelet SA pour la réparation du toit ainsi qu'à la maison Menétrey Lausanne SA pour le sol. En ce qui concerne les petites réparations, un employé communal s'en est occupé.

Un montant de Fr. 1'000.-- avait été prévu au budget 2003. Cependant, le coût des réparations s'élevait à Fr. 4'500.--, ce qui provoquera un dépassement de quelques Fr. 3'500.--.

Il est évident que cette garderie, mise en place pour une durée provisoire, se porte bien depuis 8 ans mais donne quelques signes de fatigue.

3. SECURITE ROUTIERE (Gilles Renaud)

Réponse à M. Gilbert Boand

- ✓ Radar Mini-Speedy

Durant la semaine du 30 juin au 04 juillet 2003, a été effectué un contrôle radar à divers endroit de notre territoire communal.

Du 30 juin à 10h45 au 02 juillet 2003 à 10h20, le radar a été placé à l'angle du chemin de la Chavanne, rue du Village, côté Collège. Les résultats sont les suivants :

Sur 1581 véhicules contrôlés	1'576	roulaient à une vitesse inférieure à 50 km/h ;
	2	roulaient à 52 km/h ;
	3	roulaient à 54 km/h.

Du 02 juillet à 10h45 au 04 juillet 2003 à 14h45, le radar a été placé en face de l'immeuble de « La Prairie » côté Centre CÉcuménique. Les résultats sont les suivants :

Sur 2245 véhicules contrôlés	2'236	roulaient à une vitesse inférieure à 50 km/h ;
	1	roulait à 51 km/h ;
	1	roulait à 52 km/h ;
	1	roulait à 54 km/h ;
	1	roulait à 55 km/h ;
	2	roulaient à 56 km/h ;
	1	roulait à 57 km/h.

Une copie du rapport de police sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Réponse à M. Raymond Bron

La liste des préavis votés relatifs à la sécurité routière se présentent comme suit :

- préavis municipal n° 30/1999 relatif à une demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 20'000.-- (vingt mille) pour l'étude d'un plan directeur des circulations sur notre territoire communal. (*Le plan a été établi par M. Jean-François Borgstedt au début de l'année 2001.*)

- préavis municipal n° 04/2002 relatif à une demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 20'000,- (vingt mille) pour l'aménagement et la mise en sécurité de la partie sud du chemin des Esserts (refusé).
- préavis municipal n° 24/2003 relatif à une demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000,- (cinquante deux mille) pour l'étude complémentaire des circulations sur notre territoire communal (demandé par la Commission de gestion).

Nous en avons ainsi terminé avec les communications que la Municipalité désirait vous donner ce soir et nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

F. Gillièron

J.-M. Goumaz